

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 6 avril 2023**

Objet : Travaux de génie civil souterrain et de pose de fourreaux et chambres de télécommunications en coordination avec NEXLOOP France sur le département de la Creuse

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2023, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :37 (dont 10 procurations) - 94 voix

Votants : 37 Pour soit 94 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mr Ferrand) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr JJ.Caffy) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Le Gouffe) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix - VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briançonnais
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Briançonnais Haute-Vienne
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

La société **NEXLOOP France** est détenue par Cellnex (51%) et par Bouygues Telecom (49%).

En sa qualité d'opérateur de communications électroniques, déclaré au sens de l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques (CPCE), NEXLOOP France déploie un réseau de communications électroniques constituant un lien de collecte en fibre optique (comprenant la pose de fourreaux et de chambres de tirage) entre les villes de **Clermont-Ferrand** et de **Limoges**. Ce déploiement nécessite la réalisation de tranchées et de travaux de génie civil d'une longueur de 110 kilomètres.

DORSAL, conformément à son objet statutaire et en application de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), déploie, sous sa maîtrise d'ouvrage, un réseau d'initiative publique à Très Haut Débit (RIP FTTh) sur le territoire des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute Vienne.

La réalisation de l'infrastructure souterraine de NEXLOOP France prévoit notamment d'occuper le domaine public routier du Département de la Creuse :

- entre la commune de Chavanat et la commune de Saint-Hilaire-le-Château,
- entre la commune de Bellegarde-en-Marche et la commune de Mérinchal,
- et enfin, au niveau du lieu-dit Le Nouhaud situé sur la commune de Saint Amand Jartoudeix.

Ce tracé d'une longueur maximale de 20 kilomètres est commun avec le tracé prévu par DORSAL pour le déploiement en cours de son réseau d'initiative publique sur le département de la Creuse.

Conformément aux dispositions de l'article L. 49 du CPCE, les travaux d'implantation des fourreaux et chambres de DORSAL et de NEXLOOP France, dans une tranchée unique, permettront une coordination programmée des travaux de déploiement des deux réseaux, en évitant ainsi la réalisation de tranchées supplémentaires dans la voirie départementale. Il en résultera de plus une mutualisation d'un certain nombre de coûts.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique (CCP), la réalisation des fourreaux et chambres de tirage de DORSAL par NEXLOOP France, dans le cadre du déploiement de son propre réseau, pour les seuls tronçons communs aux deux réseaux en cours de déploiement est donc la solution la plus raisonnable tant d'un point de vue technique que financier.

Le montant total des coûts à la charge de DORSAL est estimé à un maximum de 600 000 € HT.

Une convention pour cette pose coordonnée de réseaux souterrains de communications électroniques devra être établie entre DORSAL et NEXLOOP France (ou BOUYGUES Télécom selon décision qui sera adoptée par NEXLOOP France).

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser la mise en œuvre de la coordination de travaux entre DORSAL et NEXLOOP France sur le département de la Creuse et sur les tronçons listés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette coordination de travaux avec NEXLOOP France.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 07 avril 2023

